



# **Demande de subventions de fonctionnement ET d'investissement**

**Année : 2021**

**Date limite de dépôt du dossier :**

**Vendredi 29 janvier 2021**

**Nom de l'Association : .....**

**N° de Siret .....**

**Catégorie : .....**

**Date de dépôt du dossier en Mairie : .....**

**Toutes les informations données peuvent influencer le montant de la subvention qui vous sera attribuée. Si vous ne pouvez donner un renseignement, justifiez-le dans l'espace « Remarques » en bas de chaque page.**

# FONCTIONNEMENT

## A. Administratif

### Assemblées générales de l'association

Date de la dernière Assemblée Générale : .....

Date de la prochaine Assemblée Générale (si connue) .....

### Composition du bureau :

Président(e) : .....

Téléphone(s) : .....

Adresse électronique (mail) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Vice-président(e) : .....

Trésorier(e) : .....

Trésorier(e)-Adjoint(e) : .....

Secrétaire(e) : .....

Secrétaire(e)-adjoint(e) : .....

### Les adhérents de l'Association :

Nombre	Ecommoy	Extérieur	TOTAL
-18 ans			
18-25 ans			
+25 ans			
<b>TOTAL</b>			
<b>Dont féminines</b>			

Le nombre à spécifier est celui de la saison en cours, selon le cas cela peut-être donc de septembre 2020 à Septembre 2021 ou de janvier à décembre 2021

## B. Activités

### But de l'association (activité principale) :

**Pour une première demande, ou s'il y a eu un changement.**

Expliquez en quelques lignes les activités de votre association et son but.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

## Partie réservée aux associations sportives en compétition

Merci de préciser les niveaux de compétition :

**ATTENTION**, les sportifs évoluant à plusieurs niveaux ne doivent être comptabilisés uniquement dans la catégorie la plus haute.

	International	National	Régional	Départemental
Nb d'Équipes				
Nb d'Individuels (hors équipes)				

---

## Participations aux manifestations de la commune dans l'année

Mettre une croix dans la ou les cases correspondantes à vos participations

Manifestations	2021	
	Bénévole	Lucrative
<i>Forum des associations</i>		
<i>Marché de Noël</i>		

L'association assume-t-elle des salaires ?

OUI

NON

Si OUI :

Nombre d'heure totale à l'année à la charge de l'association :

.....h

S'il s'agit d'emploi bénéficiant d'une aide, donner le nombre d'heures au prorata de l'aide reçue. Par exemple, un salaire pris en charge à 60%, alors donner 40% des heures effectuées.

Joindre un ou des justificatifs anonymes des salaires à la charge de l'association. Bulletin(s) en cachant le(s) nom(s), ligne de trésorerie bilan comptable, tableau des heures des employés,...

*Remarques :*

## **C. Financement**

### **a. Bilan financier**

Joindre le bilan de la dernière Assemblée Générale

### **b. Budget prévisionnel**

Joindre le prévisionnel présenté lors de la dernière Assemblée Générale

### **c. Soldes des comptes :**

Inscrire ci-dessous le solde de votre dernier relevé bancaire (décembre 2020)

**Épargne :** .....€      **Courant :** .....€

### **d. Montant de la subvention demandée :**

Montant de la subvention demandée à la commune d'Ecommoy, inscrite dans votre budget prévisionnel. Si vous avez qu'une seule ligne dans votre budget pour plusieurs subventions, inscrire ci-dessous la part communale

**Subvention demandée :** .....€

# Animation importante

## Subvention spécifique

**Budget de plus  
de 3 000€**

**Objet de l'animation :**

En quelques lignes, présentation du projet qui ne doit pas être l'objet de l'association. Pour les associations sportives, peuvent être acceptés les tournois en dehors des compétitions de la ligue ou fédération.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

La municipalité valide l'objet de l'animation avant d'instruire la suite de la demande. L'animation doit apporter la reconnaissance de l'association et de la commune. Cela exclus donc les repas, loto,...

**Présentation du projet :**

**Lieu :**

.....

**Date :**

.....

**Montant prévisionnel des dépenses :** le budget de dépenses doit être supérieur à 3 000 €

.....

**Nombre de participants et/ou public estimé :**

.....

L'association doit présenter un budget prévisionnel spécifique avec la présente demande.

Après l'animation, vous devez fournir un bilan spécifique avec factures justifiant les dépenses pour le :

**Vendredi 22 Octobre 2021 au plus tard.**

**La subvention versée est calculée sur les dépenses réelles.**

Toutes les factures transmises après cette date ne sera pas pris en compte.

Pour les manifestations ayant lieu après le 22 octobre, le versement sera alors reporté sur la subvention de fonctionnement de l'année suivante.

# INVESTISSEMENT

Vous êtes invités à réaliser votre demande de subvention d'investissement en même temps que la demande de subvention de fonctionnement.

## **A. Définition**

Les achats retenus pour le calcul de la subvention d'investissements doivent répondre aux critères suivants :

- Doivent être nécessaire à la pratique de l'activité principale
- Doivent être durable (minimum un an)
- Ne doivent pas être du consommable (ex. fourniture de bureau)
- Ne doivent pas être un support pour sponsor. Par exemple, les tenues des sportifs
- Ne doit pas être du renouvellement, remplacement d'un matériel existant.
- **Les achats doivent être de l'année civile en cours : 2021**

## **B. Evolution de la démarche**

Le planning pour l'attribution de la part d'investissement de la subvention a évolué afin de vous permettre de disposer de plus de temps pour préparer vos investissements.

## **C. Une subvention en 3 étapes**

### **a. La prévision**

#### **Le Montant :**

Spécifiez dans la case ci-dessous, le montant prévisionnel pour lequel vous demandez la subvention d'investissement. **Le montant n'est pas définitif**, il permet aux élus d'avoir une première idée du besoin :

Montant prévisionnel de vos achats d'Investissement :

€
---

#### **La Liste :**

Nous vous proposons de fournir la liste de vos investissements. Ainsi, nous vous confirmerons si vos achats sont subventionnés dans le cadre de l'investissement.

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....
7. ....
8. ....
9. ....
10. ....

Fourniture des **DEVIS** des investissements pour le **vendredi 21 Mai 2021 au plus tard.**  
Tous les devis transmis **après cette date ne seront pas pris en compte.**

Les règles d'attribution ne changent pas:

- Une seule demande par an et par association,
- La subvention est versée sur présentation de la facture, mais un devis permet d'en allouer le montant,
- La subvention est calculée sur la base de 20% du montant TTC des achats « subventionnables », avec un plafond à 2 000 €,
- Une enveloppe globale pour les subventions d'investissement est défini par la commission finance et validée lors du vote du budget en Conseil Municipal,
- Dans le cas où la somme des demandes dépasse l'enveloppe allouée, alors l'enveloppe sera répartie de manière proportionnelle aux demandes pour permettre l'attribution d'une subvention à toutes les associations faisant une demande. Ce qui équivaut à dire que le taux de 20% est recalculé pour permettre de rester dans l'enveloppe définie.

### **b. Le versement**

Fourniture les **FACTURES** des investissements pour le :

**Vendredi 22 Octobre 2021 au plus tard.**  
**La subvention versée est calculée sur les dépenses réelles.**

Toutes les factures transmises **après cette date ne seront pas pris en compte.**

Vote des subventions au Conseil Municipal de Novembre et versement avant la fin de l'année.

# PIECES A JOINDRE

## OBLIGATOIRES (1)

- Bilan moral et financier voté lors de la dernière AG
- Budget prévisionnel pour l'année, voté lors de la dernière AG
- Tarifs des cotisations
- Copies des derniers relevés de vos comptes courant et épargne
- Budget Prévisionnel spécifique pour animation importante (+ d e3 000€)  
Si concerné

**TOUTE PIECE MANQUANTE BLOQUERA LE  
VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

## FACULTATIVES

- Statuts de l'association et récépissé de déclaration (si vous ne les avez pas transmis l'an passé)  
S'il y a eu une modification dans l'année, merci de fournir la déclaration de modifications.
- RIB, si modification